

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 138 (2017)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le frelon asiatique est arrivé en Suisse : que faire?  
**Autor:** Ebener, Anja  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068165>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

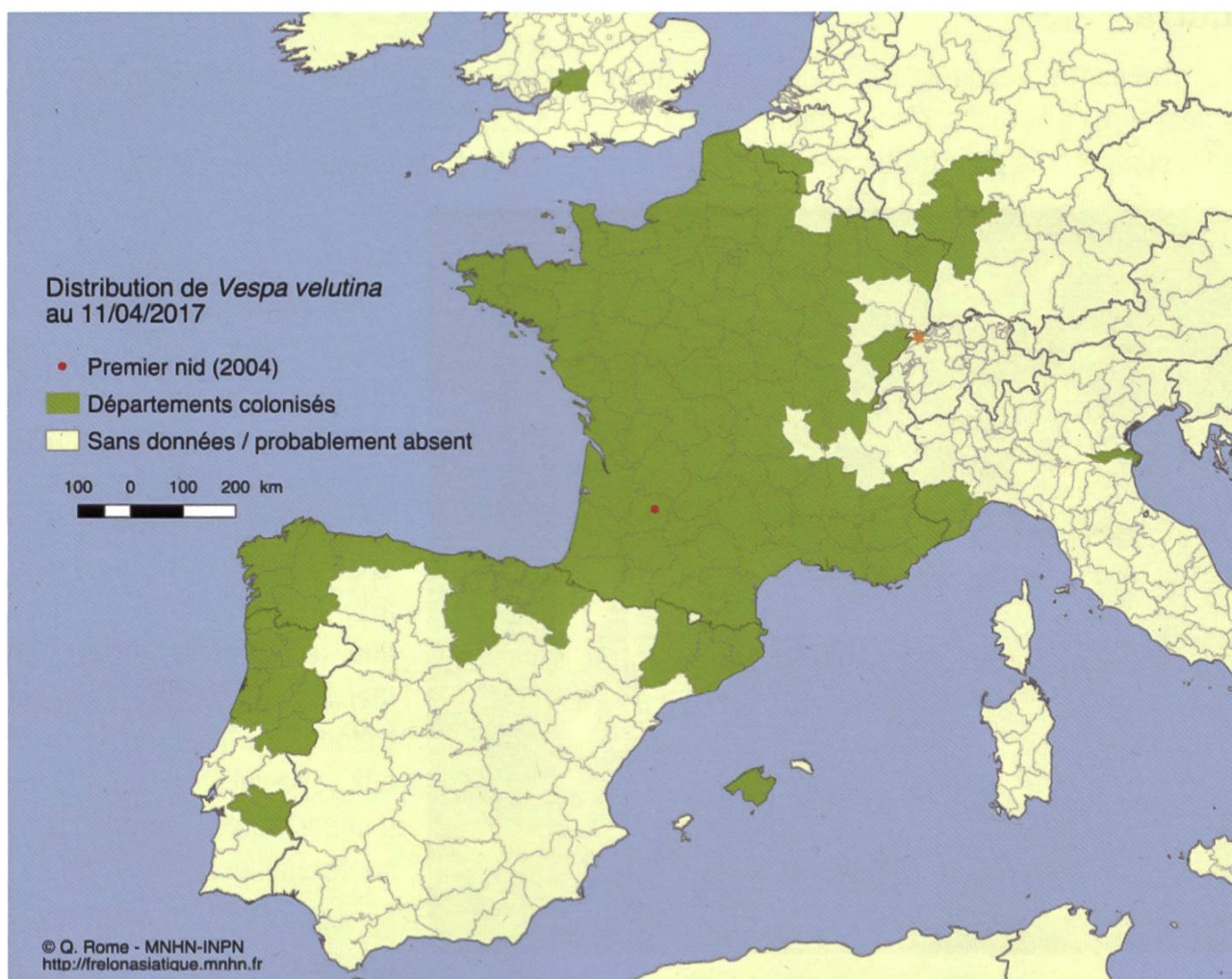
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le frelon asiatique est arrivé en Suisse – que faire ?

**Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),  
anja.ebener@apiservice.ch**

Le frelon asiatique ne se répand pas seulement dans les pays voisins. Le 25 avril, il a été aperçu pour la première fois en Suisse. Bien que jusqu'ici le ravageur n'ait été trouvé que dans le Jura, il vaut la peine de garder les yeux ouverts dans toute la Suisse et d'adapter le mode de fonctionnement de l'apiculture. Il s'agit en premier lieu de procéder à une évaluation/sélection ciblée des colonies et de ne plus garder que des colonies saines et fortes. Le Service sanitaire apicole recueille les annonces de soupçons y relatives au plan national, fait procéder à l'identification de l'espèce d'insecte et, dans le cas d'une confirmation de soupçon, engage le reste de la procédure.

Après que des ouvrières du frelon asiatique (*Vespa velutina*) ont été vues en octobre 2016, dans le Jura français, non loin de la frontière suisse, l'insecte est apparu fin avril à Fregiécourt, au centre du Jura suisse. Ce faisant, la menace pour nos abeilles devient plus concrète.



Etoile orange = premier lieu de découverte du frelon asiatique en Suisse.

Il est important que les apiculteurs sachent comment se comporter et ce qui est entrepris au plan national pour lutter contre le frelon asiatique.

## Le ravageur

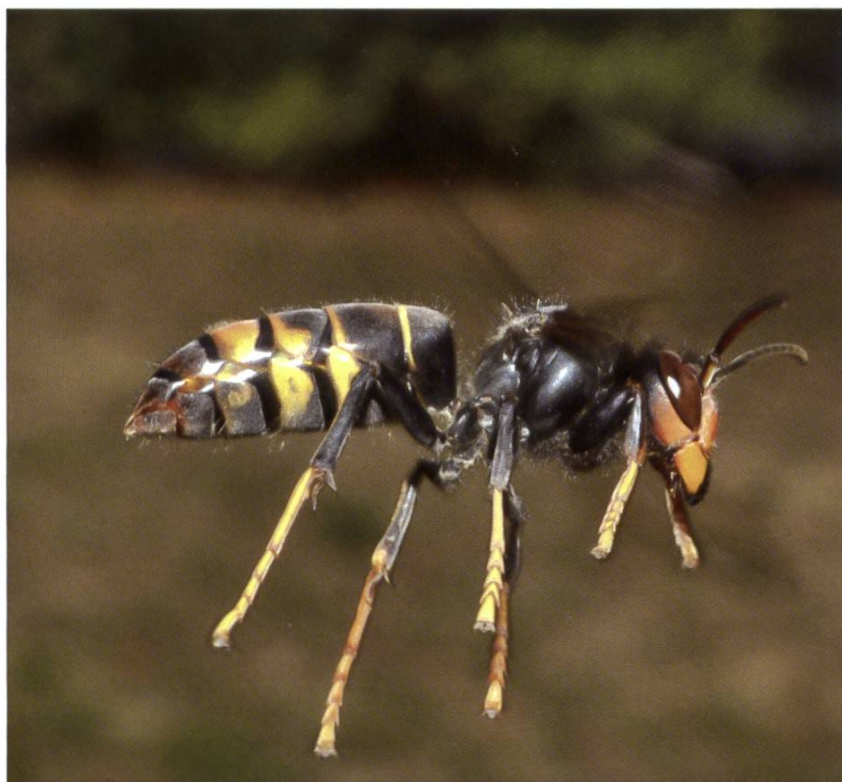
Dans les éditions de juillet et août 2016 de la Revue suisse d'apiculture, les signes distinctifs du frelon asiatique ont déjà été présentés. Ci-après, encore les points les plus importants : le frelon *Vespa velutina* est plus petit et plus foncé que son congénère européen. L'extrémité de ses pattes est jaune, le devant de la tête orange. Contrairement au frelon indigène, la variété asiatique construit généralement des nids en forme de poire, avec une entrée latérale.

## Annonces de soupçon

Les personnes qui pensent avoir aperçu un frelon asiatique sont priées de l'annoncer au SSA en indiquant de façon détaillée l'endroit où elles l'ont vu et de faire parvenir par la poste un exemplaire mort (apiservice, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne). Après identification, l'expéditeur est informé du résultat ainsi que du reste de la procédure en cas de confirmation du soupçon. L'équipe du SSA se tient volontiers à disposition du lundi au vendredi au 0800 274 274 pour toute question complémentaire en rapport avec *Vespa velutina*.

## Lutte

La lutte contre *Vespa velutina* relève de la responsabilité des cantons. Contrairement au petit coléoptère de la ruche, classé comme épizootie, ce ne sont pas les inspecteurs des ruchers qui sont compétents pour traiter ces cas mais les responsables cantonaux en néobiontes.



Frelon asiatique – ses pattes jaunes sont bien visibles.  
(Photo © Q. Rome/MNHN)

Un groupe de travail de l'AGIN D, composé de spécialistes cantonaux en animaux invasifs (non indigènes), de l'OFEV et du SSA, a élaboré une recommandation d'action pour les cantons. La version définitive leur a été remise le 25 avril 2017. Le document a pour but de faire en sorte que les cantons luttent de manière uniforme contre le frelon asiatique et fournit aux spécialistes cantonaux d'importantes informations contextuelles.

La destruction des nids s'est avérée la méthode de lutte la plus efficace contre le rava-

geur asiatique. Ce sont les spécialistes cantonaux qui se chargent de leur destruction et élimination. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous déconseillons vivement aux personnes privées de détruire ou d'éliminer des nids suspects.

Aussi longtemps que l'espèce ne s'est pas véritablement installée à un endroit, chasser des frelons au moyen de pièges disposés autour du rucher est totalement inutile. Aucun des pièges aujourd'hui disponibles n'est sélectif. Outre ce ravageur, ils attrapent quantité d'autres insectes et ce parfois en grande quantité. Si des apiculteurs suisses mettaient maintenant en place des pièges, ils n'y trouveraient que des abeilles et d'autres insectes (indépendamment de l'appât utilisé). Ce n'est tout au plus que plus tard, quand le frelon *Vespa velutina* se sera établi chez nous, que des pièges pourront contribuer à réduire une trop forte pression sur certains ruchers. Mais même dans ce cas, la destruction des nids restera encore la méthode de lutte la plus efficace.

### **Projet de détection précoce dans le Jura**

Ce n'est que dans le cadre d'une détection précoce effectuée par les cantons que l'utilisation très limitée dans le temps de pièges a maintenant déjà un sens. Ils aident à prouver la présence du frelon asiatique dans une zone nouvellement atteinte ou menacée. C'est pour cette raison que l'OFEV et le CABl de Delémont ont initié ce printemps un projet de détection précoce idoine dans le Jura. Outre la détection précoce proprement dite, le projet a aussi pour but d'évaluer la propagation possible du ravageur en Suisse et son influence sur la biodiversité.

### **Mesures préventives de la part de l'apiculteur**

Dans les cas extrêmes, le ravageur asiatique peut décimer des colonies entières. L'apiculteur peut cependant presque toujours empêcher cela. Dans ce contexte, une évaluation et sélection stricte des colonies est très importante. Un rucher ne doit compter que des colonies saines et fortes. Les colonies faibles/malades doivent être éliminées et les petites colonies réunies. Plus d'informations à ce sujet dans l'aide-mémoire 4.7.

Des colonies peuvent notamment être affaiblies par une trop forte infestation de varroas. Vérifier la chute naturelle de varroas morts est particulièrement important à fin mai et fin juin. Veuillez donc s.v.p. contrôler vos colonies maintenant. Si à fin mai la chute de varroas morts est égale ou supérieure à 4 par jour, respectivement à 10 ou plus à fin juin, seul un traitement d'urgence effectué immédiatement peut encore sauver les abeilles (voir aide-mémoire 1.7.1. et 1.7.2.).

#### **Informations les plus importantes en bref:**

##### **Aide-mémoire 2.7. Frelon asiatique :**

Signes distinctifs et procédure en cas de suspicion.

##### **Aide-mémoire 4.7. Evaluation et sélection de colonies :**

Evaluation de colonies, différence entre colonie faible et petite colonie ayant de l'avenir

Ces deux documents se trouvent sur [www.apiservice.ch/aidememoire](http://www.apiservice.ch/aidememoire).